

Berne, 11.11.2010

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS : prise de position sur le communiqué de santésuisse

## santésuisse sabote la médecine de premier recours

**Par leur communiqué de ce jour, les assureurs-maladie prétendent vouloir renforcer la médecine de premier recours. Or, ils font exactement l'inverse : en refusant la revendication tarifaire centrale des médecins de famille, santésuisse assène un coup dur au corps médical. Plutôt que de l'encourager, l'association faitière précarise davantage encore la médecine de premier recours en Suisse au point de mettre son avenir en péril.**

Tandis qu'elle refuse les exigences tarifaires du corps médical, santésuisse ose prétendre dans le titre de son communiqué que ses récentes décisions vont dans le sens d'un « renforcement de la médecine de premier recours »! On s'aperçoit très vite que les promesses du titre ne sont que des paroles en l'air et qu'il s'agit au contraire d'un sabotage en règle de cette branche médicale. La suppression au début de 2010 des forfaits pour les visites à domicile constituait un véritable affront à la fois aux médecins de famille et à leurs patientes et patients. Il a fallu d'intenses négociations pour que santésuisse revienne enfin en avril 2010 sur cette décision inique. Alors, quand santésuisse – un bon semestre plus tard – se targue publiquement de prolonger ce forfait, ce n'est pas un geste généreux de sa part vis-à-vis des soins de premier recours, mais uniquement une preuve de cohérence : elle ne fait que respecter une convention de longue date !

Les revendications tarifaires des médecins de famille que santésuisse vient de repousser n'ont d'autre but que d'assurer une relève et donc un avenir à la médecine de premier recours. Pour l'Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse, cette décision négative est incompréhensible à l'aune du manque annoncé des médecins de premier recours. La partialité de santésuisse n'est pas acceptable non plus : l'association présente l'exigence justifiée du corps médical comme un facteur de hausse des primes, sans avancer le moindre calcul plausible dans ce sens et sans avoir procédé à une évaluation préalable avec ses partenaires tarifaires. Il est certain que de saboter ainsi la médecine de premier recours ne permettra pas des économies de primes ! Au contraire, le refus de santésuisse entraînera des coûts supplémentaires et une perte de qualité pour les patientes et les patients.

Pour contrer ces approximations et ces attaques sans nuance, il est important de contribuer à ce que l'initiative « Oui à la médecine de famille » aboutisse. Le but de cette initiative n'est pas de maintenir des structures obsolètes, mais au contraire d'encourager une médecine de premier recours moderne et efficace. Malgré la décision de santésuisse, l'Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse (MFE) reste ouverte au dialogue avec ses partenaires tarifaires – dans l'intérêt de la population et d'une médecine de premier recours solide.

Pour toute question:

Marc Müller, Dr med., président de MFE, tél. : 079 434 44 79

François Héritier, Dr med., vice-président de MFE, tél. : 079 280 09 89

Franziska Zogg, Dr med., membre du comité de MFE (secteur des tarifs), tél. : 079 208 86 02

Geschäftsstelle / Secrétariat général  
Effingerstrasse 54  
Postfach / Case postale 6052  
3001 Bern BE  
Tel. 031 / 389 92 90  
Fax 031 / 389 92 88  
e-mail reto.wiesli@hausarzt Schweiz.ch

Berufsverband der Haus- und Kinderärztinnen Schweiz  
Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse  
Associazione dei medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera  
Associazium dals medis da chasa e d'uffants Svizra

www.hausaerzt Schweiz.ch  
info@hausarzt Schweiz.ch